

African Regional Review Meeting for LDC5

Session 5 – Enhancing External Trade, Building and Maintaining Resilient Infrastructure and Promoting Regional Integration in African LDCs

Isabelle Durant, Secrétaire générale a.i., CNUCED

24 février 2021

Mesdames et Messieurs,

Au-delà des chiffres, **le commerce est une histoire de possibilités et d'opportunités**. Mais nous devons admettre que jusqu'à présent, il n'a pas répondu aux espoirs et aux attentes des nations africaines.

Lorsque la CNUCED a été créée, il y a près de 60 ans, la part de l'Afrique dans le commerce mondial était de 5,7 %. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 2,5 %. Pour les PMA, l'histoire n'est pas non plus une réussite. Il y a 10 ans, dans le cadre de PMA IV (LDC IV), le monde a convenu d'aider ces nations à doubler leur part du commerce mondial. Mais leur part n'a guère bougé, elle reste à seulement 1 %.

Ce n'est pourtant pas une raison pour abandonner ou céder au pessimisme. **L'accord de libre-échange continental africain (AfCFTA en anglais) est un jalon historique pour l'Afrique et ses pays les moins avancés**. Il ouvre des possibilités de relever les défis structurels et commerciaux du continent. C'est surtout une occasion de stimuler le commerce intra-africain et de progresser vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Actuellement, plus de 80 % des PMA sont considérés comme dépendants des produits de base et la majeure partie de leurs exportations sont des produits primaires.

Seuls 6 % des exportations des PMA africains vers l'extérieur du continent sont des **produits manufacturés**. Pour le commerce intra-africain, la part des produits manufacturés dans les exportations est plus élevée, environ 30 %. Cela montre que le continent peut servir de destination pour la production à plus forte valeur ajoutée des PMA africains.

Mais le problème est que **les destinations intra-africaines absorbent à peine 17% des exportations totales des PMA africains**. Par conséquent, la possibilité de bénéficier d'exportations plus sophistiquées vers les marchés régionaux est limitée.

L'AfCFTA est donc une opportunité pour une plus grande diversification en promouvant l'engagement dans des activités économiques plus complexes, et pour améliorer les capacités productives afin de rivaliser et de participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Pour ce faire, **deux conditions doivent être remplies** :

Premièrement, les PMA africains doivent développer de nouvelles capacités productives et renforcer celles qui existent déjà. Cela doit permettre la modernisation de l'agriculture et des services agricoles et l'engagement dans de nouvelles activités à plus forte valeur ajoutée et à plus forte productivité du travail.

À l'heure actuelle, **les capacités productives des PMA africains sont cependant inférieures de 30 % à celles des autres pays en développement**, selon notre Indice des Capacités Productives. Les PMA ont pris du retard en particulier dans deux domaines, tous deux liés aux infrastructures : les technologies de l'information et de la communication (TIC), et les transports et l'énergie.

Dans le domaine des TIC, les PMA africains se classent jusqu'à 56 % en dessous des autres pays en développement. Cela limite leur accès à la technologie et à l'information, ou à une communication fluide avec les fournisseurs et les clients. Elle empêche également leurs entreprises de bénéficier des derniers développements technologiques et d'exploiter le potentiel du commerce électronique.

Le **commerce électronique** connaissait déjà une croissance rapide avant COVID-19, mais la crise a accéléré de façon fulgurante son usage et ainsi mis en lumière l'importance de disposer d'infrastructures, de compétences et de politiques numériques adéquates.

Une **infrastructure énergétique et de transport** défaillante ou insuffisante ne constitue pas seulement un frein au commerce électronique. Plus généralement, cela a pour effet de ralentir les activités des entreprises, d'augmenter leurs coûts de production ce qui affecte négativement leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. Il est un fait que plus de 40% des entreprises des PMA identifient l'accès insuffisant à une électricité

fiable comme une contrainte majeure à leur développement. L'insuffisance des infrastructures de transport empêche quant à elle la distribution efficace des marchandises dans la région. C'est donc un double handicap.

Ainsi, pour bénéficier de la zone de libre-échange, une priorité pour les PMA africains est d'accélérer les investissements dans différents types d'infrastructures et de favoriser le développement de leurs capacités de production.

La **deuxième condition** pour récolter les bénéfices de l'intégration régionale est de s'assurer que le libre-échange continental profite aux entreprises du continent, plutôt qu'aux grandes filiales des entreprises multinationales.

La majorité des entreprises nationales des PMA africains sont **des micro, petites et moyennes entreprises**. Souvent, elles ne parviennent pas à moderniser leur production ni à réaliser des économies d'échelle et à opérer simultanément sur différents marchés. Elles ne peuvent donc pas tirer profit de marchés plus importants. Les décideurs politiques doivent donc adopter des politiques qui favorisent les entreprises dynamiques, les soutenant dans l'amélioration de leurs produits et de leurs technologies, de façon à ce qu'elles tirent parti des opportunités du marché.

En outre, pour permettre aux PMA africains d'être compétitifs sur des marchés libéralisés, les **règles d'origine** de l'AfCFTA doivent être bien élaborées et mises en œuvre.

Mesdames et Messieurs

La **crise COVID-19** a gravement affecté le commerce international. Nous devons relancer le commerce le plus rapidement possible afin de l'utiliser comme moteur de croissance. Cela permettra de soutenir la reprise après la crise.

La CNUCED estime que la crise COVID-19 actuelle risque de réduire le PIB des économies africaines de 1,4 %. Les petites économies pourraient connaître des contractions allant jusqu'à 7,8 %. Cette contraction est principalement due à une réduction des exportations de matières premières et à des pertes de recettes fiscales. Cela réduit inévitablement la capacité des gouvernements à répondre à la crise.

La seule libéralisation du commerce ne fera pas automatiquement de l'AfCFTA un succès, qui au contraire, en l'absence de politiques actives, pourrait générer des perdants.

L'accord de libre-échange AfCFTA prévoit que **la libéralisation du commerce se fera progressivement**, en particulier pour les PMA. Cela devrait donner aux gouvernements des PMA africains le temps de mettre en œuvre des politiques qui développent les capacités productives nationales et l'entrepreneuriat en vue de transformer leurs économies. Ce n'est que de cette manière que les entreprises africaines pourront exploiter les possibilités de croissance dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Le renforcement des capacités productives n'est jamais une tâche facile, mais je peux assurer aux PMA africains que la **CNUCED est et sera à leurs côtés pour les accompagner** dans cette voie.

Je vous remercie pour votre attention.